



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT
Séance du 23 juin 2025**

Le 16 juin 2025, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 23 juin 2025 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et cinq, le 23 juin 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Julien RONDET, Dominique PATEIRON.

Absent excusé :

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Quorum : 12 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

16/2025 : Composition du conseil communautaire 2026-2032

17/2025 : Autorisation au Maire à souscrire un prêt à moyen terme avec le Crédit Agricole

18/2025 : Autorisation au Maire à faire une demande de subvention au titre du « Coup de Pouce rural » afin de financer les Jardins Thématiques

Informations diverses.

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

16/2025 : Composition du conseil communautaire 2026-2032

Cette délibération a pour objet de fixer le nombre de conseillers communautaires devant siéger lors du renouvellement 2026. Un accord local permet d'ajouter un second siège aux communes de Fismes, Witry les Reims, Bezannes et Saint-Brice-Courcelles. Le nombre de conseillers communautaires passera alors de 205 à 209 pour la période 2026-2032.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

17/2025 : Autorisation au Maire à souscrire un prêt à moyen terme avec le Crédit Agricole

Le maire rappelle aux conseillers les recommandations de la commission de gestion pour le financement des travaux de la traversée de Montchenot : à savoir souscrire un prêt bancaire d'un montant de 260 000 € sur une période 10 ans.

La présente délibération a pour but d'autoriser le maire à souscrire un prêt de 260 000 € au taux fixe de 3,95% sur une durée de 10 ans. Le remboursement s'effectuera par périodicités trimestrielles de 7 899 € et le montant des frais de dossier s'élève à 260 €.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

18/2025 : Autorisation au Maire à faire une demande de subvention au titre du « Coup de Pouce rural » afin de financer les Jardins Thématiques

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région Grand Est pour le financement des Jardins Thématiques au titre du « coup de pouce rural ». Pour rappel le montant des jardins n'avait pas été intégré au DQE et a fait l'objet d'un devis séparé. Le Conseil Régional nous demande donc de voter une délibération spécifique pour ce projet car il n'était pas inscrit dans la délibération générique. Le montant du devis est de 44 608,59 € TTC.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- **Inauguration de la traversée de Montchenot** : Elle aura lieu le samedi 20 septembre à 11 heures au carrefour de la RD 951 et du RD 26. La réception et les discours auront lieu à la résidence Emeis. Le service du protocole du Département se charge de l'organisation matérielle de la réception. Une douzaine de photos imprimées par le Club Photos de Rilly la Montagne seront exposées dans le hall ainsi que le panneau de chantier. La liste des personnes invitées par la commune est à compléter et à transmettre au département.
- **Invitation du personnel Eurovia à un barbecue dans le jardin municipal** : Prévu initialement le vendredi 4 juillet, le barbecue est reporté au vendredi 5 septembre à midi dans le jardin municipal.

- **Réalisation d'une plate-forme en GNT ou grave ciment pour la benne à verres** : En accord avec les services déchets du Grand Reims la benne à verre sera installée définitivement sur le CD 26 sur une plateforme en GNT ou grave ciment avec une place de stationnement pour les voitures et le camion de ramassage des verres vides.
- **Projet de cantine scolaire - salle de restauration** : Demander un projet à trois maîtres d'œuvre pour une réalisation en structure bois et en construction traditionnelle.
- **Recensement de la population** : Il aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Le maire propose Mme Annie-Claude Bouvier comme coordonnateur.
- **Fête de l'été** : Rendez-vous au jardin de la petite Barbarie samedi matin à 9h pour l'installation.
- **Plan communal de sauvegarde** : M. Didier de Amorin se charge d'effectuer la mise à jour.
- **Chemins du vivant** : Possibilité de compléter les réalisations actuelles par la création de nouveaux corridors écologiques. Des subventions dans le cadre de la trame verte et bleu sont allouées.

QUESTIONS DIVERSES

Panneaux indicateurs à installer dans le village : Dimitri Bouvier se charge de monter le dossier qui est subventionnable à 100%

Commission Transports et Mobilité de la Communauté Urbaine du Grand Reims : Le maire fait part au conseil des avancées en matière de transport au sein du Grand Reims et des points qui restent à améliorer en particulier le covoiturage et son application. La fréquentation de la ligne GrandR qui passe à Villers-Allerand reste très faible. Il faut demander à Transdev et Reims Mobilités d'étudier la prolongation de la ligne 5 ou de créer une ligne depuis Champfleury pour desservir Montchenot, Villers-Allerand, Rilly, Montbré, et Trois Puits.

Manifestation de l'association La Récré : Le vendredi 4 juillet à partir de 17h30 au parc de la Petite Barbarie. Démonstration de Football Freestyle avec buvette par l'association et restauration avec un foodtruck.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu fin août ou début septembre.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures



